



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le Mardi 16 Juin,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Morne-à-l'eau

Etaient présents (24) : *Monsieur Philipson FRANCFORT, , Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPEXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKALA-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE – Madame Sabrina GARES.*

Excusés : (03) *Monsieur Jean-Claude LOMBION – Monsieur Edouard FRANCIETTA – Mme Florise CANVOT*

Absents Représentés : (03) *Monsieur Jean BARDAIL – Mme Monique DELMESTRE – Mme Roselyne CARDOVILLE*

Etaient absents (03) : *Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE*

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame NANETTE Marie-Christine a été désignée pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Premier Adjoint, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 05-04-2015

Mise en place de cours de Vacances au Mois d'Août 2015

Monsieur le Maire que la Ville poursuit la mise en œuvre de sa politique éducative, c'est en ce sens que la Direction Education et Temps Libre a élaboré un projet qui s'intitule «COURS DE VACANCES » pour les jeunes mornaliens du CE1 à la 3^{ème} durant le mois d'Août soit du 3 au 21..

En effet, la Municipalité reste convaincue que la réussite passe par le plaisir, mais aussi par le fait d'apprendre et découvrir tout en s'amusant.

Cette opération vise trois objectifs principaux :

- Assurer une révision intensive aux élèves de la Ville, afin de combler les lacunes
- Consolider les connaissances acquises
- Développer des méthodes d'apprentissage (gage d'efficacité)

Ces cours seront assurés par des jeunes diplômés (BAC + 3) de la Commune ayant une expérience dans le domaine du soutien scolaire ou des retraités de l'Education Nationale.

Après le bilan de l'an dernier, les cours se dérouleront cette année uniquement à l'Ecole Elémentaire «**Pierre FOUCAN**».

Il s'agit à travers ce projet de permettre la réalisation de l'opération, en faisant appel à des intervenants extérieurs et permettre aux parents intéressés de payer la prestation à la régie de recette communale les sommes suivantes :

- Elève du Primaire : 60 €
- Elève du Secondaire : 70 €

Coût global de l'action 5 889 € pour 80 élèves inscrits se décomposant comme suit :

- Familles : 5 200,00 €
- Commune : 689,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande du Centre Communal d'Action Sociale

*Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,*

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver la mise en place des cours de vacances au mois d'août

Article 2 : D'approuver la participation financière de la Ville de Morne-à-L'Eau, ce pour un montant de 689,00 € (Six Cent Quatre Vingt Neuf Euros).

Article 3 : La dépense correspondante à la participation communale sera inscrite au Budget 2015 de la Ville.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifiée conforme*

Fait à Morne-À-L'eau, le 17 Juin 2015

P/ Le Maire, * MAIRE *
Jean-Claude COMBTON
Philipson FRANCOIS
1^{er} Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 26 Juin 2015.....

Formalités de publicité

Effectuées le 03 Juillet 2015.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre

